



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL VAUD

Augmentation de capacité et modernisation: le RER Vaud en pleine croissance

Depuis sa mise en place il y a une dizaine d'années, le réseau express régional vaudois a connu un développement rapide. Sur plusieurs de ses lignes, la fréquentation a progressé massivement entre 2003 et 2012. La politique ambitieuse de développement de la capacité et de la qualité de l'offre ferroviaire doit donc se poursuivre. Simultanément, le réseau sera modernisé pour permettre une exploitation fiable et sûre en tout temps. Le Conseil d'Etat présente au Grand conseil un décret de 14.5 millions de francs pour financer les études nécessaires.

Sur les lignes régionales Yverdon – Lausanne ou Villeneuve – Lausanne, le trafic a plus que doublé en une décennie. En 2011, ce sont près de 15 millions de voyageurs qui ont emprunté les trains du RER Vaud. Durant cette période, de nombreux développements ont permis d'enrichir l'horaire et de développer la capacité en places assises par des renforcements de cadence et du nouveau matériel roulant.

Pour anticiper la croissance annuelle attendue, qui devrait varier selon les tronçons de +3% à +11% pour atteindre +5% en moyenne jusqu'en 2030, il y a cependant lieu de mettre en place de nouvelles infrastructures qui permettront de nouveaux sauts qualitatifs et quantitatifs d'offre de transport. C'est ce que prévoit le mandat de planification mené par les CFF en 2012 à la demande du canton qui est responsable, avec la Confédération, de la commande du trafic régional voyageurs. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat sollicite auprès du Grand Conseil un crédit d'étude de 14.5 millions permettant de conduire les études jusqu'au retour des soumissions de génie civil sur la base du projet de construction. La réalisation à proprement parler devrait incomber à la Confédération et être financée par le Fonds d'infrastructure ferroviaire récemment créé, auxquels les cantons contribuent.

Dans un certain nombre de cas, les travaux d'infrastructure visant à permettre à davantage de trains de circuler devront également être combinés avec de nécessaires aménagements pour la fiabilité et la sécurité. C'est notamment et bien évidemment le

cas sur la ligne de la Broye entre Palézieux et Kerzers où le tragique accident de Granges-Marnand a malheureusement mis en évidence les importants besoins.

En détail, les améliorations qui pourront être mises en place grâce aux nouvelles infrastructures que le décret permettra d'étudier sont les suivantes :

- Desserte de la gare de Grandson chaque demi-heure de et vers Lausanne sans changement de train.
- Desserte de Villeneuve et à terme Bex par le RegioExpress en provenance de Genève.
- Nouveau train Lausanne-Avenches en plus du train régional Lausanne-Payerne, permettant de doubler la desserte de Puidoux, Palézieux, Moudon, Lucens et Payerne.
- Desserte de la Vallée de Joux de et vers Lausanne sans changement de train.
- Principales gares régionales desservies chaque quart d'heure entre Cossonay et Cully.
- Entrée d'Aigle dans le RER lors de l'extension des lignes RER au-delà de Villeneuve.

Sur la ligne Daillens-Vallorbe et en particulier sur la ligne Palézieux-Kerzers, les modifications visant l'augmentation de la capacité seront réalisés conjointement avec d'importants travaux de sécurisation du trafic. Pour la ligne de la Broye, le détail des aménagements de sécurité prévus est en cours d'étude et sera présenté une fois finalisé en collaboration avec les CFF et l'Office fédéral des transports. Sur tout le réseau régional CFF vaudois, de nombreuses gares verront par ailleurs leurs quais, passages inférieurs et accès modernisés et mis aux normes permettant la circulation aisée des personnes à mobilité réduite.

Afin de favoriser l'utilisation des transports publics et de répondre aux besoins en augmentation de la population vaudoise, le Conseil d'Etat vaudois demande donc au Grand Conseil un crédit d'étude de 14.5 millions de francs pour mener les études pour les travaux nécessaires aux améliorations de prestations détaillées ci-dessus. Par ce projet, le Canton de Vaud poursuit dans la voie du préfinancement cantonal du développement des infrastructures ferroviaires, qui a jusqu'ici été un gage de succès pour obtenir l'inscription des projets vaudois dans les programmes fédéraux d'investissement ferroviaire.

En 2013, le Grand Conseil vaudois votait sans opposition le vaste programme de développement des lignes régionales privées de chemin de fer dans tout le canton. Début 2014, le peuple suisse acceptait largement – et le peuple vaudois encore davantage, à 74% – le projet FAIF et Ints qu'il prévoyait sur le réseau national en Suisse romande. Avec le décret présenté aujourd'hui pour l'amélioration de l'offre sur le réseau express régional, le canton se dote de la troisième composante d'une stratégie sans précédent d'amplification de l'offre des transports publics ferroviaires sur sol vaudois.

Lausanne, le 26 mai 2014

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01 ; Vincent Krayenbühl, directeur général de la mobilité et des routes, 021 316 73 70

EMPD RER Vaud 26 05 2014

Présentation_RER_VD_26 05 2014